DISPOSITIONS PARTICULIÈRES PROPRES A CHAQUE CHAMPIONNAT

CHAMPIONNATS JEUNES

SAISON 2019/2020

Les Règlements Généraux de la Fédération et l'ensemble des Règlements de la Ligue de Football d'Occitanie s'appliquent au championnat JEUNES sauf dispositions particulières figurant au présent règlement.

Les présents règlements seront à adapter selon les textes adoptés lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du 29 juin 2019.

CHAMPIONNAT U20 ELITE

Article 1 - Généralités

Le championnat U20 ELITE est un championnat de jeunes spécifique à la Ligue de Football Occitanie (L.F.O.) sur engagement et renouvelable tous les ans.
Aucun club ne peut engager plus d'une équipe à un même niveau de compétition.

Article 2 - Modalités de composition du championnat 2019/2020

Le championnat est ouvert aux clubs ayant une équipe senior ou U19 évoluant en championnat professionnel, national ou en R1.

36 équipes maximum réparties en trois poules géographiques. Dans la situation où il serait nécessaire de réaliser une sélection parmi l'ensemble des équipes souhaitant s'engager dans le championnat U20 ELITE, ces dernières seraient sélectionnées par la commission régionale de gestion des compétitions en fonction des critères hiérarchiques, classement dans la catégorie de l'équipe première sénior du club, puis de la catégorie U19, sachant que les clubs évoluant dans les niveaux professionnels ou nationaux sont prioritaires.

Les poules constituées par la commission régionale de gestion des compétitions sont homologuées par le Comité de Direction ce qui leur donne un caractère définitif.

Article 3 - Participation

Pourront participer au championnat U20 tous les joueurs de catégorie U20, U19 et U18 sans limitation.

En raison de la spécificité de la compétition, et notamment l'absence d'accession ou de relégation, et par dérogation à l'article 160 des règlements généraux de la F.F.F., aucune restriction ne sera appliquée en matière de nombre de joueur titulaire d'un cachet « mutation ». Le nombre de mutation U20, U19 et U18, pouvant être inscrits sur la feuille de match est illimité.

Identiquement, et par dérogation à l'article 152 des règlements généraux un joueur dont la licence aurait été enregistrée après le 31 janvier pourra participer au présent championnat.

Article 4 - Obligation

L'entraîneur ou l'éducateur doit être titulaire au minimum d'un CCF3 certifié avant le 31 décembre de la saison en cours.

Article 5 - Arbitrage

L'arbitre central sera désigné par la L.F.O.

Un match ne peut se dérouler sans arbitres assistants. A charge à chaque équipe de fournir un arbitre assistant. Un joueur peut assurer cette fonction mais il ne peut être remplacé qu'à la mi-temps par une autre personne (joueur ou dirigeant) qui devra officier toute la seconde période.

Article 6 - Titre

Un trophée est attribué au champion de la catégorie selon les critères de l'article 21 - RÈGLES DE DÉPARTAGE.

Article 7 Renouvellement des poules

Chaque saison sur inscription dans le respect de l'article 2.

CHAMPIONNAT U18

Article 1 - Généralités

Le championnat U18 nouvelle formule a été constitué à partir du championnat U17 saison 2018-2019.

Article 2 - Modalités de composition du championnat 2019/2020

- **Le Championnat Régional 1 – U18 R1**

24 équipes sont qualifiées pour disputer le championnat REGIONAL 1, réparties en 2 poules de 12 équipes.

Elles ont été désignées dans les conditions ci-après :

a. Les équipes classées de la 2ème à la 10ème place du championnat U17 R1 (18 équipes)
b. Le premier de chaque poule du championnat U17 R2 (4 équipes)
c. Dans le cas de descentes du championnat national U19, il y aura autant de descentes nécessaires de la catégorie U17 R1 pour maintenir les poules à 12 équipes sur les deux niveaux régionaux de la catégorie U18 selon le classement en application de l'article 21 « Règle de départage » classement dans la division.
d. La ou les places vacantes seront comblées par le (ou les) meilleur(s) deuxième(s) du niveau U17 R2 selon le classement par application de l'article 21 - RÈGLES DE DÉPARTAGE.

- **Le Championnat Régional 1 – U18 R1**

28 équipes sont qualifiées pour disputer le championnat REGIONAL 1, réparties en 2 poules de 14 équipes.

Elles ont été désignées dans les conditions ci-après :

a) Les équipes classées de la 2ème à la 10ème place du championnat U17 R1 (18 équipes)
b) Le premier de chaque poule du championnat U17 R2 (4 équipes)
c) Dans le cas de descentes du championnat national U19, il y aura autant de descentes nécessaires de la catégorie U17 R1 pour maintenir les poules à 12 équipes sur les deux niveaux régionaux de la catégorie U18 selon le classement en application de l'article 21 - Règles de départage/classement dans la division.
d) La ou les places vacantes seront comblées par le (ou les) meilleur(s) deuxième(s) du niveau U17 R2 selon le classement par application de l'article 21 - REGLES DE DEPARTAGE.
e) Quatre équipes descendant du championnat U17 National ou étant champion en U17 R1.

- **Le Championnat Régional 2 - U18 R2**

36 équipes sont qualifiées pour disputer le championnat REGIONAL 2, réparties en 3 poules de 12 équipes. Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

a. Les équipes classées de la 11ème à la dernière place des 2 groupes du championnat U17 R1 (4 équipes)
b. Les équipes classées de la 2ème à la 8ème place des 4 groupes du championnat U17 R2.
(28 équipes)
Les 4 équipes accédant des championnats U17 de district (4 équipes). Ces équipes ont été déterminées par des play-offs de fin de saison organisés en 4 groupes de 3 équipes constitués par tirage au sort intégral avec les premiers de chaque championnat U17 D1 (12 équipes).

Article 3 - Participation

Pourront participer au championnat U18 tous les joueurs de la catégorie U18, U17 et 3 joueurs autorisés de la catégorie U16 au maximum par feuille de match.

Article 4 - Obligations

- En Catégorie U18 R1 : Un entraîneur principal de l'équipe, titulaire au minimum du diplôme BMF.
- En catégorie U18 R2 : Un entraîneur principal de l'équipe, titulaire au minimum du diplôme CFF 3.

Article 5 - Titre

Un trophée est attribué au champion R1 et au champion R2 selon les critères de l'article 21 - Règle de départage.

Article 6 - Montées/Descentes

Une seule montée vers la catégorie U19 national étant accordée par la FFF, il y aura un match Aller et Retour entre les deux équipes terminant première des deux poules du championnat U18 R1, le vainqueur accédant en U19 National.

- Régional 1 :
  - Accession : une montée en U19 National
  - Rétrogradation : les équipes classées à la 11ème et 12ème places des deux poules, ainsi que la moins bonne classée à la 10ème place des deux poules (Article 21 - RÈGLES DE DÉPARTAGE) sont rétrogradées en R2.
  - En cas de descente du championnat U17 National, il y aura autant de descente supplémentaire pour garder la poule à 12 équipes.
- Régional 2 :
  - Accession :
    - Les équipes classées aux deux premières places de chaque poule accèdent en R1.
    - Les équipes championnes de départementale 1 U17 accèdent en R2 U18.
    - Dans le cas où un ou plusieurs districts n'organise(nt) pas de championnat départementale 1 U17, les places vacantes seront comblées parmi les équipes classées deuxième des championnats départementaux 1 U17, selon l'article 21 - RÈGLES DE DÉPARTAGE.
  - Rétrogradation : les équipes classées de la 9ème à la 12ème place de chaque poule sont rétrogradées en départementale 1 U19.

CHAMPIONNAT U16

Article 1 - Généralités

Le championnat U16 nouvelle formule a été constitué à partir du championnat U15 saison 2018-2019

Article 2 - Modalités de composition du championnat 2019/2020

❖ Le Championnat Régional 1 – U16 R1

24 équipes sont qualifiées pour disputer le championnat REGIONAL 1, réparties en 2 poules. Elles ont été désignées dans les conditions ci-après :

Secteur Est :

a. Les équipes classées de la 1ère à la 10ème place du Championnat U15 R1 (10 équipes).
b. Le premier de chaque poule du Championnat U15 R2 (2 équipes).

Secteur Ouest :

a. Les équipes classées de la 1ère à la 9ème place du Championnat U15 R1 (9 équipes).
b. Les équipes classées de la 1ère à la 3ème place de la poule du Championnat U15 R2 (3 équipes).

Cas particulier :

a. La ou les places vacantes seront comblées par le meilleur 4ème du niveau U15 R2 (secteur Ouest), ou par le meilleur 2ème du niveau U15 R2 (secteur Est) selon le classement par application de l'article 21 - RÈGLES DE DÉPARTAGE, afin de tenir compte du nombre d'équipes intégrant la compétition U16 R1, par secteur.

❖ Le Championnat Régional 2 – U16 R2

36 équipes sont qualifiées pour disputer le championnat REGIONAL 2, réparties en 3 poules. Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

Secteur Est :

a. Les équipes classées 11ème à la dernière place rétrogradant du championnat U15 R1 (2 équipes)
b. Les équipes classées de la 2ème à la 7ème place des 2 groupes du Championnat U15 R2 (12 équipes)
c. Les 4 champions de districts du championnat U15 D1 (4 équipes)

Secteur Ouest :

a. L'équipe classée 10ème rétrogradant du championnat U15 R1 (1 équipe).
b. Les équipes classées de la 4ème à la 9ème place du groupe du championnat U15 R2 (6 équipes).
c. Les équipes classées 1ère des 3 groupes du championnat U15 R3 (3équipes)
d. Les 8 champions de districts du championnat U15 D1 (8 équipes)

Cas particulier :

a. La ou les places vacantes seront comblées par le meilleur huitième du niveau U15 R2 (secteur Est), ou par le meilleur deuxième du niveau U15 R3 (secteur Ouest) selon le classement par application de l'article 21 « Règle de départage », afin de tenir compte du nombre d'équipes intégrant la compétition U16 R1, par secteur.

Article 3 - Participation

Pourront participer au championnat U16 tous les joueurs de la catégorie U16, U15 et 3 joueurs autorisés de la catégorie U14 au maximum par feuille de match.

Article 4 - Obligations

- En catégorie U16 R1 : Un entraîneur principal de l'équipe, titulaire au minimum du diplôme BMF.
- En catégorie U16 R2 : Un entraîneur principal de l'équipe, titulaire au minimum du diplôme CFF 3.

Article 5 - Titre

Un trophée est attribué au champion R1 et au champion R2 selon les critères de l'article 21 - RÈGLES DE DÉPARTAGE.

Article 6 - Montées/Descentes

Régional 1

Le premier de chaque poule accède au championnat National U17.

Si une seule montée vers la catégorie U17 national est accordée par la FFF, il y aura un match Aller et Retour entre les deux équipes terminant premières des deux poules du championnat U16 R1. Le vainqueur accédera en U17 National.

Les équipes classées de la 11ème à la dernière place des deux poules du championnat U16 R1 rétrogradent au niveau R2.

Régional 2

Les équipes classées aux deux premières places des 3 poules accèdent en R1.

Les équipes classées 9ème à la dernière place rétrogradent du championnat U16 R2 au niveau départemental 1 de la compétition U17.

Les équipes championnes de départementale 1 U15 accèdent en R2 U16.

Dans le cas où un ou plusieurs districts n'organise(nt) pas de championnat départementale 1 U15, les places vacantes seront comblées parmi les équipes classées deuxième des championnats départementaux 1 U15, selon l'article 21 - RÈGLES DE DÉPARTAGE.

CHAMPIONNAT U15

Article 1 - Généralités

Le championnat U15 sous cette forme n'existe que pour la saison 2019-2020 et n'a aucune incidence sportive sur la saison suivante (accession, descente, maintien…)

Article 2 - Modalités de composition du championnat 2019/2020

Sont éligibles au championnat U15 les clubs qui pour la saison 2019/2020 sont admis au championnat U16 R1.

Article 3 - Participation

Pourront participer au championnat U15 tous les joueurs de la catégorie U15, U14 (interdiction des joueurs de la catégorie U13).
Ce championnat U15 aura le même planning que celui des U16 R1.

Article 4 - Obligations

L'entraîneur ou l'éducateur doit être titulaire au minimum d'un CCF3 certifié avant le 31 décembre de la saison en cours.

Article 5 - Arbitrage

L'arbitre central sera désigné par la L.F.O.
Un match ne peut se dérouler sans arbitres assistants. A charge à chaque équipe de fournir un arbitre assistant.

Article 6 - Titre

Un trophée est attribué au champion de la catégorie selon les critères de l'article 21 - RÈGLES DE DÉPARTAGE.

CHAMPIONNAT U14

Article 1 - Généralités

Le championnat U14 nouvelle formule a été constitué à partir du championnat U15 et U13 de la saison 2018/2019.

Article 2 - Modalités de composition du championnat 2019/2020

❖ Le Championnat Régional 1 – U14 R1

24 équipes sont qualifiées pour disputer le championnat REGIONAL 1, réparties en 2 poules. Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

Secteur Est : 10 équipes

Les 10 équipes provenant des compétitions U13 de chaque District avec la répartition suivante :

a. 1 équipe provenant du District AUDE.
b. 3 équipes provenant du District GARD-LOZERE.
c. 4 équipes provenant du District HERAULT.
d. 2 équipes provenant du District PYRENEES ORIENTALES

Secteur Ouest : 14 équipes

Les 14 équipes provenant des compétitions U13 de chaque District avec la répartition suivante :

a. 1 équipe provenant du District ARIEGE.
b. 2 équipes provenant du District AVEYRON.
c. 5 équipes provenant du District HAUTE-GARONNE.
d. 1 équipe provenant du District GERS.
e. 1 équipe provenant du District LOT.
f. 1 équipe provenant du District HAUTES-PYRENEES.
g. 2 équipes provenant du District TARN.
h. 1 équipe provenant du District TARN ET GARONNE.

Cas particulier :

Les cas particuliers seront réglés par décision du Comité Directeur après proposition de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions Jeunes.

❖ Le Championnat Régional 2 – U14 R2

48 équipes sont qualifiées pour disputer le championnat REGIONAL 1, réparties en 4 poules. Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

Secteur Est : 22 équipes

a. 8 équipes provenant du championnat U15 : les équipes classées de la 8ème à la 11ème place des deux poules du Championnat U15 R2.

b. 14 équipes provenant des Compétitions U13 de chaque District avec la répartition suivante :
    a. 2 équipes provenant du District AUDE.
    b. 4 équipes provenant du District GARD-LOZERE.
    c. 5 équipes provenant du District HERAULT.
    d. 3 équipes provenant du District PYRENEES ORIENTALES

Secteur Ouest : 26 équipes

b. 13 équipes provenant du championnat U15 :
    a. Les équipes classées de la 2ème à la 5ème place des trois poules du Championnat U15 R3 (12 équipes)
    b. L'équipe classée 10ème du Championnat U15 R2
c. 13 équipes provenant des compétitions U13 de chaque District avec la répartition suivante :
    a. 1 équipe provenant du District ARIEGE.
    b. 2 équipes provenant du District AVEYRON.
    c. 4 équipes provenant du District HAUTE-GARONNE.
    d. 1 équipe provenant du District GERS.
    e. 1 équipe provenant du District LOT.
    f. 1 équipe provenant du District HAUTES-PYRENEES.
    g. 2 équipes provenant du District TARN.
    h. 1 équipe provenant du District TARN ET GARONNE.

Article 3 - Participation

Pourront participer au championnat U14 tous les joueurs de la catégorie joueurs U14 et U13 (interdiction des joueurs de la catégorie U12).

Article 4 - Obligations

- En catégorie U14 R1 : Un entraîneur principal de l'équipe, titulaire au minimum des diplômes CFF 2 + CFF 3.
- En catégorie U14 R2 : Un entraîneur principal de l'équipe, titulaire au minimum du Diplôme CFF 2

Article 5 - Arbitrage

L'arbitre central sera désigné par la L.F.O.
Un match ne peut se dérouler sans arbitres assistants. A charge à chaque équipe de fournir un arbitre assistant.

Article 6 - Titre

Un trophée est attribué au champion de la catégorie selon les critères de l'article 21 - RÈGLES DE DÉPARTAGE.

Article 7 - Montées/Descentes

Régional 1

Les équipes des 2 poules classées de la première à la dixième place accèdent au nouveau championnat U15
Les équipes classées de la 11ème à la dernière place des deux poules du championnat U14 rétrogradent au niveau départemental 1 de la compétition U15.

Régional 2

Les équipes classées aux quatre premières places des 4 poules accèdent au nouveau championnat U15
Les équipes classées 5ème à la dernière place rétrogradent du championnat U14 R2 au niveau départemental 1 de la compétition U15.

Article 8 - Renouvellement des poules

Le championnat U14 est renouvelé tous les ans avec les 36 équipes qui ont qualifiées leur génération dans la catégorie U15 Ligue. 12 équipes issues de la catégorie U13 viendront compléter ce dispositif de façon à obtenir 4 poules de 12 (48 équipes).

Dérogations applicables aux compétitions jeunes régionales

- Par mesure dérogatoire, les clubs accédant à une division pour laquelle une obligation de diplôme directement supérieur (à savoir un niveau de diplôme d'écart) est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraineur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe.

- Par mesure dérogatoire, les clubs participants aux compétitions peuvent, dans le cadre d'une promotion interne, désigner un éducateur titulaire du diplôme immédiatement inférieur à celui normalement requis sous réserve : - que ledit éducateur ait exercé en qualité d'entraineur au sein du club durant les 12 derniers mois précédant la désignation, et qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée. En cas de non obtention du diplôme requis à l'issue de la formation, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.

- Par mesure dérogatoire, la Commission Régionale du Statut des Educateurs accepte que ces clubs puissent utiliser les services d'un éducateur s'il s'engage à suivre la formation requise et à la certifier avant le 31 Décembre de la saison en cours.

- Par mesure dérogatoire, les clubs participant aux championnats U18 R1 et U16 R1, la certification du CFF3 avant le 31 Décembre est requise.
  Pour les U14 R1, la certification du CFF2 ou du CFF3 avant le 31 Décembre est requise.

  Toutes les demandes de dérogations doivent être adressées par mail à la Ligue.

CHAMPIONNATS JEUNES

SAISON 2020/2021

Création de trois poules sur les années impaires en U15 et U17.

❖ **Catégorie U15**

Application de la règle générationnelle :

- R1 U14 : les équipes classées de la 1ère à la 10ème place des deux poules.
- R2 U14 : les équipes classées de la 1ère à la 4ème place des quatre poules.

❖ **Catégorie U17**

Application de la règle générationnelle :

- R1 U16 : les équipes classées de la 1ère à la 10ème place des deux poules.
- R2 U16 : les équipes classées de la 1ère à la 5ème place des trois poules, ainsi que la meilleure équipe classée 6ème des trois poules (Article 21 - REGLES DE DEPARTAGE).